

Le procès-verbal a été traduit en français.
En cas de divergence, la version originale en allemand fait foi.

Procès-verbal

Séance du Conseil des Suisses de l'étranger du 11 juillet 2024

Lieu : Bâtiment administratif du canton de Lucerne, salle du Grand Conseil,
Bahnhofstrasse 15, 6002 Lucerne

Horaire : De 9h00 à 17h45

Ordre du jour

1. Accueil, instructions concernant la séance, temps de parole, ordre du jour
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15.03.2024
5. Informations du Comité et de la Direction
 - 5.1. Session d'été du Parlement
 - 5.2. Autres informations
6. Information et discussion avec les représentants du DFAE
7. Nouvelle formule du congrès dès 2025
8. État d'avancement des différents groupes de travail (rappel des règles et délais des différents groupes)
 - 8.1. Groupe de travail « Projet de lobbying/communication »
 - 8.2. Groupe de travail « Augmentation de la participation politique des Suisse·sse·s de l'étranger en Suisse »
 - 8.3. Rapport final du groupe de travail « Représentation directe des Suisse·sse·s de l'étranger au Parlement »
9. Élections directes du CSE
 - 9.1. État d'avancement du groupe de travail « Introduction d'un système d'élection directe et démocratique des délégué·e·s du CSE »
 - 9.2. Modification du règlement sur l'élection directe des délégué·e·s du CSE (information)
 - 9.3. Planning de mise en œuvre pour les pays retenus
 - 9.4. Document relatif aux élections 2025 du CSE pour approbation : répartition des sièges CSE 2025-2029
10. Initiative SSR : « 200 francs, ça suffit ! »
 - 10.1. Table ronde
 - 10.2. Résolution

11. État des relations Suisse-UE
 - 11.1. Table ronde
 - 11.2. Résolution
12. Assurance-maladie pour les Suisse·sse·s de l'étranger hors UE-AELE
13. Renforcement du lien avec les communautés suisses à l'étranger et renforcement de la marque SwissCommunity
14. Analyse de la forme juridique de l'OSE (groupe de travail « Règlements du Comité »)
15. Demandes de reconnaissance comme organisation faîtière et comme groupe suisse associé à l'étranger
 - 15.1. Reconnaissance de la FASRA comme organisation faîtière en Argentine
 - 15.2. Les Tireurs suisses de Lyon (France) comme groupe suisse associé à l'étranger
16. Varia

Remarque : pour des informations plus détaillées, veuillez consulter l'enregistrement disponible sur YouTube.

Séance du CSE du matin, 1ère partie : <https://www.youtube.com/watch?v=0NWDnXZbGmA>
Séance du CSE du matin, 2e partie : <https://www.youtube.com/watch?v=M30Gk5qv9xk>

Séance du CSE l'après-midi, 1ère partie : <https://www.youtube.com/watch?v=eV7sRVym9R4>
Séance du CSE de l'après-midi, 2e partie : <https://www.youtube.com/watch?v=j73Qr6mGojU>

1. Accueil, instructions concernant la séance, temps de parole, ordre du jour

Les délégué·e·s ont été informé·e·s de la séance par les courriels du 21 mars et du 13 juin 2024 et du fait que les documents seraient déposés au fur et à mesure dans le cloud.

Filippo Lombardi salue les personnes présentes à l'occasion du 100^e anniversaire, en particulier David Grichting et Laurent Perriard du DFAE, ainsi que les présidents d'honneur Remo Gysin et Jacques-Simon Eggly.

Les personnes suivantes sont excusées :

Arregui Miguel Angel, Argentine
Broger Christof, République tchèque
Lensch Robert, États-Unis
Mittaz Jean-Pierre, États-Unis
Prutsch Nicole, Autriche
Roth Florence, Belgique
Strehler René, Belgique
Wallimann Gates Katja, Australie
Wyder Rudolf, Suisse

À l'issue de la séance, à 17h45, un apéritif sera offert aux délégué·e·s du CSE et aux spectateurs jusqu'à 18h45 dans l'atrium du bâtiment administratif. Monsieur Fredy Fuchs animera l'apéritif avec son cor des Alpes.

Filippo Lombardi propose de fixer un temps de parole de 3 minutes pour la présentation de propositions et de 2 minutes pour les interventions dans la discussion.

Décision

Le Conseil approuve par 48 voix le temps de parole de 3 minutes pour la présentation de propositions et de 2 minutes pour les interventions.

2. Détermination du quorum

Le Conseil compte actuellement 127 membres ayant le droit de vote, dont 94 participent à la séance d'aujourd'hui. Le quorum, qui est de 1/3 (43 voix), est donc atteint.

Les délégué·e·s suppléant·e·s qui participent à la séance, mais qui ne remplacent pas un·e délégué·e absent·e, n'ont pas le droit de vote.

Décision

Le Conseil prend acte du fait que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Décision

Le Conseil approuve l'ordre du jour par 62 voix.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15.03.2024

Voir à ce sujet le document R-2024/10.

Le procès-verbal a été envoyé aux délégué·e·s le 11 avril 2024 avec un délai de réponse fixé au 30 avril 2024. Les réactions d'Helen Freiermuth, Beat Knoblauch et Helmut Uwer ont été prises en considération.

Décision

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du CSE du 15 mars 2024 par 68 voix contre 1 refus et 1 abstention.

5. Informations du Comité et de la Direction

5.1. Session d'été du Parlement

Laurent Wehrli informe sur la réunion des membres du groupe parlementaire Suisses de l'étranger, qui a eu lieu le 29 mai 2024 durant la session d'été. Le thème de cette réunion concernait les droits politiques des Suisses de l'étranger. Le chancelier de la Confédération nouvellement élu, Viktor Rossi, et Beat Kuoni, collaborateur de la Chancellerie fédérale, étaient présents.

Le chancelier a exprimé son soutien à l'OSE concernant l'introduction du vote électronique. Il a également confirmé la volonté du canton de Genève, en plus de celle des cantons de Bâle-Ville, des Grisons, de Thurgovie et de Saint-Gall, de reprendre les essais de vote électronique dès que possible. Viktor Rossi a souligné l'importance de l'intérêt d'autres cantons à participer à des essais de vote électronique afin de réduire la charge financière du système développé par la Poste suisse. Il s'est dit satisfait des différentes actions menées par le groupe parlementaire Suisses de l'étranger et le groupe de travail « Projet de lobbying/communication », notamment celle qui a consisté à contacter par écrit les gouvernements cantonaux afin de les encourager à participer au vote électronique.

5.2. Autres informations

Le 2 juillet 2024, les délégué·e·s ont été informé·e·s par un courriel annexé à une newsletter de diverses communications ainsi que des décisions que le Comité a prises lors de sa séance virtuelle du 1^{er} juin 2024.

6. Information et discussion avec les représentants du DFAE

David Grichting prend la parole et informe sur les projets actuels du DFAE.

Stratégie consulaire

Plusieurs demandes sur le sujet ont été adressées au conseiller fédéral Ignazio Cassis. Elles visent à améliorer la collaboration entre les pays. Le Conseil fédéral souhaite savoir ce qui est prévu pour les quatre prochaines années. Une audition aura lieu à ce sujet en septembre ou octobre 2024.

Il est important d'organiser différents webinaires pour favoriser la collaboration avec l'OSE. La situation des finances fédérales est tendue et les informations deviennent de plus en plus importantes. C'est pourquoi des outils informatiques sont en cours de développement et l'offre est en train d'être améliorée. À titre d'exemple, citons la collaboration très efficace avec Swiss pour rapatrier les citoyens suisses d'Israël.

L'accès au service pour nos concitoyens à l'étranger est amélioré et plus efficace, tandis que le nombre de Suisses vivant à l'étranger augmente chaque année. Il est important de mettre en œuvre les projets de l'Union européenne, notamment en matière de visas. Cela s'applique également aux conditions d'entrée pour les nombreux touristes qui visitent la Suisse.

La situation financière est tendue. Des discussions ont eu lieu le 26 juin 2024 entre le DFAE et l'OSE à ce sujet. Ces discussions ont également porté sur le budget 2025 de l'OSE, car il faut s'attendre à une baisse des subventions. Un tiers des subventions est alloué à l'OSE pour l'accomplissement de sa mission principale, tandis que les deux tiers restants sont destinés à la publication de la « Revue

Suisse », à l'information/communication et au service jeunesse. Le DFAE apporte également son soutien financier à l'OSE dans le cadre de différents projets spéciaux.

Swiss in Touch

Actuellement, l'application est utilisée par 17 000 utilisateurs, un chiffre bien inférieur au nombre annoncé de Suisses vivant à l'étranger. Cette application permet de transmettre des informations ciblées aux Suisses de l'étranger dans leurs pays de résidence respectifs, avec le soutien des ambassades qui fournissent et transmettent des informations pertinentes. Elle favorise également les échanges d'informations.

En 2023, l'application a été élue meilleure application et a reçu le titre de *Best of Swiss Apps 2023*.

Le DFAE est à l'écoute des communautés à l'étranger. Les manifestations planifiées peuvent lui être communiquées. Les ambassades sont encouragées à y participer.

En conclusion, David Grichting informe qu'il va donner une nouvelle orientation à sa carrière et quitter la Direction consulaire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Filippo Lombardi remercie David Grichting pour son travail en tant que directeur de la Direction consulaire en faveur des Suisses de l'étranger et exprime son regret quant à son départ. La collaboration entre le DFAE et l'OSE est très bonne.

Groupe de discussion

Roland Isler, Australie : La diminution du nombre d'éditions de la « Revue Suisse » de six à cinq numéros est un coup dur. Cependant, il est nécessaire de s'adapter vu la réduction imminente des subventions et l'augmentation des prix du papier et de l'expédition. Une enquête auprès des lecteurs a été lancée afin de prendre en considération leurs opinions. Il devrait également être dans l'intérêt du DFAE de transmettre les informations aux Suisses de l'étranger.

Filippo Lombardi informe que la décision de réduire les dépenses a été prise par le Comité de l'OSE en accord avec le DFAE.

David Grichting ajoute que l'enquête sera transmise. Toutefois, seules les personnes qui reçoivent déjà la « Revue Suisse » par voie électronique seront informées personnellement. Les personnes qui la reçoivent sous forme papier et qui n'ont pas enregistré d'adresse électronique peuvent obtenir les informations en scannant un code QR et en suivant un lien dans la version imprimée de la « Revue Suisse ».

John McGough, Hongrie, remercie David Grichting. L'ambassadeur Widmer en Hongrie et le consulat à Vienne s'engagent pour les Suisses de l'étranger. Le consulat mobile, qui se déplace une à deux fois par an pour aider les pays qui n'ont plus de consulat, est très apprécié. Il regrette le départ de David Grichting.

Constantin Kokkinos, Grèce, remercie pour la collaboration positive avec les ambassades. Les ambassadeurs ou les consuls pourraient jouer un rôle plus actif en tant qu'assesseurs dans les affaires des différents pays. Cela permettrait une avancée commune.

Hans-Georg Bosch, Afrique du Sud, apprécie depuis huit ans la bonne collaboration avec le DFAE. Trois à quatre fois par an, il envoie des informations par courriel aux Suisses de l'étranger qui sont enregistrés auprès de l'ambassade.

David Grichting informe que les consulats entretiennent des contacts avec 35 associations suisses. Il n'est donc malheureusement pas possible de participer à toutes les manifestations.

Franz Muheim, Grande-Bretagne, trouve le bureau mobile des passeports d'Édimbourg très pratique. Son offre de services est de très bonne qualité. De nombreux Suisses de la deuxième génération sont originaires d'un pays tiers, ce qui entraîne un taux élevé d'enregistrement de leurs partenaires

en Suisse. Malheureusement, un acte de naissance original ne suffit pas pour effectuer cette démarche ; il est nécessaire de commander un nouveau document, ce qui peut poser des problèmes.

David Grichting explique que les dispositions varient d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile leur uniformisation. De plus, il y a parfois des services corrompus, ce qui nécessite une multiplication des contrôles.

Carmen Trochsler, Australie, demande si le service aux citoyens ne pourrait pas être simplifié. En ce qui concerne le passeport biométrique, les nouveau-nés et les enfants de moins de 12 ans doivent se rendre à Sydney, bien que les empreintes digitales ne soient requises qu'à partir de 12 ans. Dans de nombreux pays, le voyage entraîne des frais élevés et une grande complexité, d'autant plus que le passeport pour enfant n'est valable que 5 ans.

David Grichting examine les possibilités d'une procédure plus simple. Pour l'établissement d'un passeport pour un enfant, les deux parents doivent être d'accord. Cette réglementation a de bonnes raisons d'être, car il est déjà arrivé que des enfants soient enlevés.

Markus Wiget, Italie, remercie pour le soutien. Les consuls soutiennent largement les manifestations et représentent une aide importante. Cela permet d'atteindre de nombreux Suisses de l'étranger qui ne pourraient pas être contactés autrement.

Ralph Steigrad, Israël, attire l'attention sur la situation actuellement difficile des Suisses de l'étranger en Israël. De nombreuses personnes sont encore logées à l'hôtel. L'ambassade est toujours à leurs côtés pour les soutenir et défendre leurs intérêts. Une fête a été organisée pour le départ de l'ambassadeur Bucher, qui s'est beaucoup investi et s'est notamment rendu dans des régions sensibles.

Alexandra De Mello, Singapour, s'associe aux propos de Franz Muheim. Il est difficile de faire enregistrer un mariage en Suisse, en raison des frais élevés qui y sont associés. Par exemple, un Indien qui a vécu dix ans à Londres et travaillé pour une entreprise britannique a dû payer plus de 1000 CHF pour prouver sa naissance, afin que son mariage puisse être enregistré.

David Grichting informe que lors de l'enregistrement de conjoints venant de l'étranger, il est possible d'enregistrer d'abord les citoyen-ne-s et ensuite seulement le mariage. Il s'agit là de conséquences financières qui doivent être assumées.

Pierino Lardi, Venezuela, remercie David Grichting. La collaboration avec l'ambassadeur est très bonne. Il aimerait savoir si les enfants peuvent toujours être inscrits dans le passeport de leurs parents.

David Grichting transmettra la demande. Il part toutefois du principe que cela ne sera plus possible.

Filippo Lombardi informe sur les décisions prises par le Comité. Il y a quelques années, le DFAE était d'avis que la « Revue Suisse » ne devait être publiée qu'au format électronique et non plus sur papier. Certaines années, seuls quatre numéros de la « Revue Suisse » étaient publiés. Actuellement, il y a six numéros par an. Ces numéros peuvent également être lus virtuellement. Le nombre d'exemplaires envoyés a été réduit de 400 000 à 200 000. Bien que la subvention soit restée la même, les coûts de production ont fortement augmenté. Une analyse de l'université de Zurich a montré que la version imprimée est lue par deux personnes et la version numérique par 0,1 personne. Les subventions devraient être réduites de 1,4 % en 2025.

Filippo Lombardi remercie David Grichting pour sa collaboration et son écoute. Il précise qu'après avoir consulté la rédaction de la « Revue Suisse », le Comité de l'OSE a décidé de réduire le nombre de numéros par an de six à cinq à partir de 2025. Cette réduction sera compensée par deux mesures. Les éditions comprendront désormais des pages régionales, ce qui signifie qu'il y aura des pages régionales dans chacune des cinq éditions. De plus, la « Revue Suisse » informera sur les votations fédérales à venir et adaptera ses publications à ces échéances.

Plusieurs personnes ont proposé de percevoir des frais d'abonnement, mais cela n'est pas prévu. La campagne de dons a bien démarré et l'OSE espère recevoir davantage de dons. Ainsi, la « Revue Suisse » pourra toujours remplir son mandat d'information des Suisses de l'étranger.

Les remarques de délégué·e·s soulignent l'importance de pouvoir envoyer la « Revue Suisse » sous forme papier. Il est donc primordial que le DFAE dispose des adresses concernées. De plus en plus la distribution pose problème dans les régions d'outre-mer. Elle entraîne des délais supplémentaires.

David Grichting remercie les délégué·e·s présents pour les nombreuses réactions et discussions. Le DFAE confie à l'OSE le mandat d'informer les Suisses de l'étranger tout en lui imposant un budget. De plus, l'OSE doit également assumer d'autres missions de la Confédération, telles que le travail de développement et l'armée. Les avis divergent concernant ces missions et le Parlement a son mot à dire. La Confédération subit une forte pression financière.

7. Nouvelle formule du congrès dès 2025

Voir à ce sujet le document R-2024/11.

Filippo Lombardi présente le document.

La décision du Comité d'organiser le congrès en juillet afin de profiter des synergies avec education-suisse, qui organise son événement également en juillet n'a pas eu l'effet escompté. Le congrès sera donc à nouveau organisé à la mi-août.

- Une étude menée par l'OSE en 2023 a révélé que la participation au congrès était en baisse constante depuis 2009. Ce phénomène s'est encore accentué en 2024. Le congrès est principalement suivi par les délégué·e·s du CSE et leurs accompagnants, tandis que la participation des non-délégué·e·s est très faible.
- Les événements tels que la soirée de clôture et la découverte de la région d'accueil (excursion) sont les plus populaires. Ces événements offrent des possibilités de réseautage et de contacts sociaux.
- Le soutien financier de Swisslos et de la Loterie Romande est passé de 60 000 CHF à 10 000 CHF par an depuis 2022 en raison d'une nouvelle politique interne des deux entreprises. Il devient de plus en plus difficile de trouver des sponsors pour le congrès en raison de son positionnement actuel et de la baisse du nombre de participants. L'intérêt des sponsors s'en trouve fortement réduit.
- Les associations en Suisse et à l'étranger éprouvent de plus en plus de difficultés à mobiliser des personnes, ce qui se répercute sur la participation au Congrès.
- Actuellement, il existe un déficit structurel de 50 000 CHF et donc une charge financière que l'OSE ne peut pas supporter en l'état. Filippo Lombardi rappelle aux délégué·e·s qu'en tant que membres du CSE, ils doivent assumer une responsabilité financière légale.
- La réorientation du congrès est cruciale pour l'avenir, afin d'être attractif pour un nouveau public et d'attirer davantage de personnes.
- La présence des médias à la partie institutionnelle et politique de la séance du CSE doit être garantie.
- Un échange formel et informel entre les délégué·e·s du CSE et les différents groupes d'intérêt doit favoriser la mise en réseau entre eux.
- La région d'accueil doit être associée au projet, en mettant en avant la suissitude et le tourisme familial.

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2024, le Comité a décidé d'adopter les formats de congrès suivants à partir de 2025 :

1. **Mise en évidence du travail du CSE – une fois par an avec un CSE élargi : chaque année, la 3^e ou 4^e semaine d'août, la séance du CSE se transforme en un CSE élargi, composé de :**
 - Apéritif avec dîner :** avec animation musicale en fin de séance, ouvert aux accompagnants et aux spectateur·trice·s (contre paiement des frais de repas pour les non-délégué·e·s).
 - Repas des sections internationales :** le soir, les sections internationales des partis politiques et des groupes d'intérêt ont la possibilité d'organiser des repas pour les délégué·e·s et leurs accompagnants.
 - Journée familiale :** le lendemain, organisation d'une visite d'une demi-journée ou d'une journée entière de la ville ou de la région d'accueil, en fonction de la contribution financière de Suisse Tourisme.

- 2. Tous les quatre ans, à mi-législature, un congrès de trois jours, comme celui qui se tient actuellement**
- Congrès de 3 jours avec plus d'espace pour l'échange et le réseautage.
 - Organisé la 3^e ou 4^e semaine d'août (deux ans après les élections du CSE, car à ce moment-là, presque tous les délégué·e·s nouvellement élus sont présents et une partie des anciens délégué·e·s participent également).
 - Renforcer la présence des délégué·e·s nouvellement élus et des anciens délégué·e·s.
 - Trouver un moyen d'impliquer davantage les Suisses vivant en Suisse dans cette manifestation.
 - L'ampleur de la journée de visite dépend du soutien financier de Suisse Tourisme.
- 3. En cas de changement de législature**
Programme supplémentaire :
- En plus du programme (point 1.), un repas typiquement suisse sera organisé pour les délégué·e·s du CSE.
 - Organisation possible d'ateliers la veille, selon le thème et les besoins.
- 8. État d'avancement des différents groupes de travail (rappel des règles et délais des différents groupes)**

Voir à ce sujet, pour information, le document « Groupes de travail du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) ».

8.1. Groupe de travail « Projet de lobbying/communication »

Jeannette Seifert-Wittmer, USA, fait la présentation et informe sur l'état actuel du groupe. La présentation est déposée dans le cloud pour les délégué·e·s.

8.2. Groupe de travail « Augmentation de la participation politique des Suisse·sse·s de l'étranger en Suisse »

Alexandra De Mello, Singapour, fait le tour de la présentation et donne des informations sur la situation actuelle du groupe. La présentation est déposée dans le cloud pour les délégué·e·s.

8.3. Rapport final du groupe de travail « Représentation directe des Suisse·sse·s de l'étranger au Parlement »

Constantin Kokkinos, Grèce, fait la présentation et informe sur l'état actuel du groupe. La présentation est déposée dans le cloud pour les délégué·e·s.

9. Élections directes du CSE

9.1. État d'avancement du groupe de travail « Introduction d'un système d'élection directe et démocratique des délégué·e·s du CSE »

Andreas Feller-Ryf, Grande-Bretagne, et Antoine Belaieff, Canada, animeront la présentation. Celle-ci est déposée dans le cloud pour les délégué·e·s.

Filippo Lombardi informe que le Comité confirmera lors de sa séance virtuelle du 16 août 2024 le choix des pays intéressés (jusqu'à 13) par le test des élections directes en 2025 et proposés par le groupe de travail.

9.2. Modification du règlement sur l'élection directe des délégué·e·s du CSE (information)

Le règlement pour les élections directes du CSE doit être adapté aux besoins du système choisi pour les élections de 2025. Il sera soumis à l'approbation du Comité de l'OSE et sera ensuite porté à la connaissance des délégué·e·s, des associations suisses et des organisations faitières.

9.3. Planning de mise en œuvre pour les pays retenus

Les circonscriptions électorales sont attribuées en fonction des statistiques actuelles des Suisses de l'étranger et des données du DFAE, qui sont également déterminantes. Des premières informations concernant les élections seront fournies dans l'édition d'octobre 2024 de la « Revue Suisse ».

9.4. Document relatif aux élections 2025 du CSE pour approbation : répartition des sièges CSE 2025-2029

Voir à ce sujet le document R-2024/12.

La Bolivie est mentionnée deux fois dans le document. Le Pérou constitue toutefois une circonscription électorale distincte sans la Bolivie.

L'Équateur et la Bolivie forment ensemble une circonscription électorale (1 siège).

Décision

Le Conseil approuve, par 55 voix contre 11 refus et 6 abstentions, la répartition des sièges CSE 2025-2029, en l'adaptant de manière à ce que le Pérou constitue une circonscription électorale distincte.

Beat Knoblauch, Australie, informe que le Conseil des Suisses de l'étranger se compose de 120 membres de l'étranger et de 20 membres de Suisse. Comme le nombre de Suisses de l'étranger ne cesse d'augmenter, il faudrait revoir le rapport entre les sièges de l'étranger et ceux de la Suisse.

Filippo Lombardi rappelle que le nombre de sièges au Parlement pour le Conseil national reste le même, bien que la population en Suisse soit en constante augmentation.

Il informe que le DFAE soutiendra financièrement les élections en ligne 2025 du CSE. La demande sera complétée par l'OSE en collaboration avec le groupe de travail et sera soumise prochainement au DFAE.

Les documents et informations nécessaires aux élections directes seront préparés et envoyés aux organisations faitières et aux associations suisses dans les semaines à venir.

10. Initiative SSR : « 200 francs, ça suffit ! »

10.1. Table ronde

Voir à ce sujet le document R-2024/13.

Les personnes suivantes participeront à la table ronde :

Larissa Bieler	Directrice de SWI swissinfo.ch
Hans-Ulrich Bigler	Membre de la coprésidence de l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! », ancien directeur de l'Union suisse des arts et métiers (usam)
Casper Selg	Journaliste, Alliance pour la diversité des médias
Filippo Lombardi	Modération

Situation de départ

L'initiative de la SSR « 200 francs, ça suffit ! » demande que la redevance pour la réception des productions SRG SSR (perception par Serafe AG) soit abaissée de 335 francs à 200 francs par an. Les entreprises doivent être totalement exonérées de ces redevances.

L'initiative a été lancée par l'UDC, l'Union suisse des arts et métiers et les Jeunes PLR. L'initiative « No Billag » a été rejetée par 71,6 % des votants en mars 2018.

Entre-temps, la situation économique a considérablement évolué. Ainsi, le Conseil fédéral a certes clairement rejeté l'initiative, estimant qu'elle aurait des répercussions importantes et négatives sur l'offre journalistique et l'ancrage régional de la SSR.

Toutefois, compte tenu de la charge financière qui pèse sur les ménages, le Conseil fédéral a décidé, le 19 juin 2024, d'abaisser les taxes à 300 CHF par an.

Position de l'OSE

Dans leur pays de résidence, les Suisses de l'étranger n'ont qu'un accès limité aux informations politiques et sociales suisses. Il est donc essentiel de leur fournir des informations spécifiques et complètes afin qu'ils puissent exercer leurs droits politiques en connaissance de cause.

C'est pourquoi l'OSE s'est positionnée dans ce sens lors de la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV).

Dans son manifeste électoral 2023-2027, l'OSE a souligné l'importance de garantir une information de qualité et indépendante pour la Cinquième Suisse. Il y est demandé que les médias destinés aux Suisses·ses de l'étranger maintiennent, voire développent leur offre malgré les difficultés financières de la Confédération.

10.2. Résolution

À la fin de la table ronde et des interventions des différents orateurs, le texte de la résolution a été discuté.

Celle-ci est adaptée comme suit : la phrase du dernier paragraphe « *Selon la SSR, une telle réduction entraînerait la suppression de près de 900 emplois d'ici 2027, affectant de manière disproportionnée les formats destinés à informer les Suisses·ses de l'étranger. Une baisse des redevances de la SSR, quel qu'en soit le montant, aurait des effets négatifs sur la qualité et la diversité de l'information, tant en Suisse que pour nos compatriotes à l'étranger.* » est supprimée.

Dans la phrase suivante, « redevances de la SSR » est remplacé par « redevances des médias » :
« *Une baisse des redevances des médias, quel qu'en soit le montant, aurait des effets négatifs sur la qualité et la diversité de l'information, tant en Suisse que pour nos compatriotes à l'étranger.* »

Décision

Par 61 voix contre 7 refus et 8 abstentions, le Conseil approuve la résolution « Maintien d'une information de qualité, diversifiée et indépendante à l'adresse de la Cinquième Suisse », avec les adaptations mentionnées ci-dessus.

11. État des relations Suisse-UE

11.1. Table ronde

Voir à ce sujet le document R-2024/14.

Les personnes suivantes participeront à la table ronde :

François Baur	economiesuisse, membre national du CSE
Carlo Sommaruga	Conseiller aux Etats PS/GE, membre du Comité de l'OSE
Hans-Ulrich Bigler	Ancien directeur de l'Union suisse des arts et métiers (usam)
Filippo Lombardi	Présentation

Henrique Schneider, secrétaire général de l'UDC, a eu un empêchement de dernière minute et n'a pas pu participer à la table ronde. Il a été remplacé par Hans-Ulrich Bigler, qui est également membre de l'UDC.

Situation de départ

Le 8 mars 2024, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation définitif pour les Bilatérales III. Le paquet de négociations comprend entre autres la mise à jour des cinq accords existants sur le marché intérieur : libre circulation des personnes (ALCP), suppression des obstacles techniques au commerce (MRA), transports terrestres, transports aériens et agriculture. En outre, trois nouveaux accords sur le marché intérieur doivent être conclus dans les domaines de l'électricité, de la santé et de la sécurité alimentaire.

Position de l'OSE

Plus de 57 % des 813 400 Suisses de l'étranger vivent dans un pays de l'UE/AELE. Il s'agit de près d'un demi-million de Suisses. Le Conseil fédéral doit garantir leurs droits. Cinq des sept plus grandes communautés suisses se trouvent dans l'espace européen. Un nombre croissant de Suisses profitent de la mobilité internationale, ce qui fait de la Suisse l'un des pays ayant le plus fort pourcentage de citoyens vivant à l'étranger.

C'est pourquoi le CSE s'est toujours prononcé en faveur de la libre circulation des personnes et de sa réglementation en 2004, 2008, 2011, 2013 et 2021.

Dans son manifeste électoral 2023, le CSE demande également aux candidat-e-s aux élections fédérales, aux autorités suisses ainsi qu'aux partis de s'engager pour le maintien de la libre circulation des personnes.

11.2. Résolution

Décision

Le Conseil approuve par 62 voix contre 6 refus et 6 abstentions la résolution « Libre circulation des personnes: négociations des accords bilatéraux III entre la Suisse et l'UE »

12. Assurance-maladie pour les Suisse-sse-s de l'étranger hors UE/AELE

Josef Schnyder, Thaïlande, fait le tour de la présentation et informe sur l'état actuel du sujet. La présentation est déposée dans le cloud pour les délégué-e-s.

Le postulat déposé par la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter sera très probablement traité lors de la session d'automne 2024. Tout sera mis en œuvre pour qu'il soit adopté. En cas d'acceptation, il faudra compter entre deux et sept ans pour la mise en œuvre.

13. Renforcement du lien avec les communautés suisses à l'étranger et renforcement de la marque SwissCommunity

Par manque de temps, ce point est mis à l'ordre du jour de la séance virtuelle du CSE du 23 novembre 2024.

14. Analyse de la forme juridique de l'OSE (groupe de travail « Règlements du Comité »)

Par manque de temps, ce point est mis à l'ordre du jour de la séance virtuelle du CSE du 23 novembre 2024.

15. Demandes de reconnaissance comme organisation faïtière et comme groupe suisse associé à l'étranger

15.1. Reconnaissance de la FASRA comme organisation faïtière en Argentine

Décision

Le Conseil approuve par 66 voix contre 1 refus et 1 abstention la reconnaissance de la FASRA comme organisation faïtière en Argentine.

15.2. Les Tireurs suisses de Lyon (France) comme groupe suisse associé à l'étranger

Décision

Le Conseil approuve par 45 voix contre 18 refus et 9 abstentions la reconnaissance des Tireurs suisses de Lyon comme association suisse associée en France.

16. Varia

Prochaines réunions/séances du CSE

Samedi 23 novembre 2024

Séance virtuelle du CSE.

Jeudi 20 mars 2025

Rencontre entre le groupe parlementaire Suisses de l'étranger et les délégué·e·s du Conseil des Suisses de l'étranger.

Vendredi 21 mars 2025

Séance au Centre de congrès Kursaal, à Berne

Filippo Lombardi remercie tous ceux et toutes celles qui ont participé à la séance d'aujourd'hui et en particulier les personnes et institutions suivantes :

- Les représentant·e·s du DFAE
- Les membres du CSE
- Les invité·e·s et les visiteur·euse·s
- Les trois interprètes
- Aux deux techniciens de Thiamak AG
- L'équipe d'agriCatering
- La directrice et le secrétariat de l'OSE

La séance se termine à 17h45.

Le président

Filippo Lombardi

La rédactrice du procès-verbal

Sandra Jehle